

Les transports

Le débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne se résume pas à une question d'argent, car il ne faut pas nous laisser impressionner par la publicité et la duperie des sociétés ferroviaires depuis 50 ans. Ce n'est pas seulement une question d'essayer de négocier démocratiquement. Les remarques du ministre révèlent qu'il ne comprend pas ce qu'est la démocratie. Je n'ai pas l'intention de croiser le fer avec lui, je veux tout simplement exposer mes vues et relever ici et là quelques-unes des sottises que le ministre a dites, dans l'espoir que tous les Canadiens sauront le pourquoi de ce débat.

A tort ou à raison, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau fait partie de l'entente sur laquelle est fondé le Canada. Il y a bien des années, le Québec et l'Ontario étaient envahis par des Américains qui voulaient des terres. On a mis fin à cette invasion entre 1812 et 1819. Plus tard, pour mettre fin à cette ruée vers les terres, le gouvernement fédéral a demandé aux gens de tous les coins du monde—les Européens, les Asiatiques et même les habitants du Québec, de l'Ontario et des provinces Maritimes—d'aller s'établir dans l'Ouest, que l'on décrivait alors comme un désert impropre à l'habitation humaine. Le chemin de fer était le seul moyen d'y amener les gens.

Le gouvernement qui a fondé la nation a vendu son âme et dilapidé sa richesse pour soudoyer la société ferroviaire afin qu'elle construise une voie ferrée. Dans l'entente, on promettait aux nouveaux immigrants de les protéger. Les détails de cette entente ne sont pas pertinents. On a annoncé dans des journaux du Canada et d'Europe que si les immigrants s'établissaient dans l'Ouest du pays ils avaient toujours la possibilité de vendre leurs céréales. Nous avons colonisé le désert et, en trois générations, nous en avons fait les meilleures terres du monde. Nous étions toujours rassurés parce que nous savions que nous étions protégés par un tarif maximum pour le transport des céréales vers les ports d'exportation. Cette entente est devenue loi en 1926, et elle a été par la suite modifiée, changée, confirmée et reconfirmée. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est une partie mineure mais très importante de la constitution canadienne.

Quand la Commission Hall a publié son rapport il y a cinq ans, j'ai pris la parole à la Chambre pour dire au nom de tous les Canadiens de l'Ouest qu'il s'agissait là de notre grande charte, et j'avais raison. Quand le ministre des Transports a fait sa déclaration à Winnipeg tout juste la semaine dernière, j'ai encore une fois interpellé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à la Chambre. Je lui ai demandé de s'élever contre cette transgression de la loi sur les chemins de fer, de la loi nationale sur les transports et de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau, en menaçant de démissionner si le gouvernement ne changeait pas de direction. C'est notre grande charte à nous; c'est un élément de la constitution canadienne.

Dans la décision que la Cour suprême a rendu il y a quelques mois, elle a déclaré à la face du monde entier que notre constitution ne consistait pas seulement en un aride document juridique. Elle est faite de droit commun, de coutumes, de convictions et d'accords verbaux. Elle est faite de l'ensemble des lois du pays, de même que des diverses chartes des droits provinciales ainsi que de la charte fédérale. J'espère qu'elle comportera un jour la nouvelle loi du Canada. La décision de la Cour suprême a bien démontré que notre constitution n'était pas seulement ce qu'une poignée d'avocats avaient rédigé ou ce que les lois prescrivaient. Elle comporte une infinité de choses

qu'on appelle des conventions, mais que j'appelle la reconnaissance des droits des Canadiens. Ce que nous possédons depuis des années et des années nous revient de droit.

Je ne veux pas engager de débat d'école secondaire sur le pour et le contre de la question, mais nous ne devons pas modifier la grande charte tous les 85 ans, quoi qu'en disent le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Agriculture. Un droit fondamental ne se transforme pas en une année ou deux. Il faut, pour y apporter des changements l'accord de toutes les parties, et non pas seulement de quelques-unes.

Je voudrais citer un éditorial qui a paru dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon, journal qui, à l'instar d'un grand nombre de Canadiens de l'Ouest, voudrait qu'on réexamine de façon rationnelle le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'on renouvelle cette partie de la constitution par un débat sur les conditions actuelles. Le ministre verra d'après le ton de l'article que le journal ne lui est pas foncièrement hostile. L'article se lit en ces termes:

Jean-Luc Pepin a fait sentir sa présence comme jamais auparavant en Saskatchewan cette semaine. Il a laissé l'impression d'un homme sympathique, charmant même, mais qui ne parvient malheureusement pas à percevoir l'humeur d'une province dont une grande partie de la population a le sentiment d'être trahie par les changements proposés au tarif si cher du Pas du Nid-de-Corbeau.

● (1440)

Il faut en déduire que le ministre des Transports n'a pas transmis le message qu'il aurait dû communiquer. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence et une logique impeccable du réseau de transport idéal qu'il veut instaurer en mettant à l'impasse sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Le moment est venu d'aborder la question de ce tarif.

Par contre, M. Pepin n'a pas persuadé les citoyens que les nettes améliorations prévues sont garanties. Il est parti du principe qu'ils ont confiance dans le gouvernement central éloigné alors que celui-ci est la cible de nombreuses attaques dans l'Ouest depuis quelques années. Il est parti du principe que les citoyens de l'Ouest ont confiance dans les chemins de fer alors que cela n'a jamais été le cas.

Depuis son passage, les habitants de la Saskatchewan se tracassent. Ils se demandent ce qui se passera s'ils paient tous ces frais supplémentaires et si le réseau ne s'améliore pas, si les chemins de fer prétendent dans cinq ans que s'ils font plus de recettes qu'auparavant, cela ne suffit pas.

C'est ce qu'ils font depuis 50 ans. Voici la suite de l'éditorial:

Il faut le reconnaître, c'est le scénario le plus sombre que l'on puisse imaginer, comme disent les hommes politiques, ce qui est une preuve que le problème suscite une vive émotion. C'est que, pour bien des citoyens de l'Ouest, le fait de s'en prendre à la loi de 1897 comprenant cette concession importante du gouvernement central, a une valeur symbolique.

Cet article est tiré d'un journal de l'Ouest. Dans un quotidien de l'Est, le *Globe and Mail*, on trouve à peu près la même chose, mais sous une forme quelque peu différente. Ainsi, dans le numéro du 9 février 1982, on lit:

Le fait est que le gouvernement fédéral n'inspire plus confiance aux habitants des Prairies. Ces derniers n'accordent aucune foi aux promesses de M. Pepin, aucune foi aux promesses de son gouvernement. Ils ont le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau; ils feront tout pour le conserver.

Le gouvernement fédéral finira-t-il jamais par comprendre qu'il lui faut prendre des mesures concrètes, et ne pas se contenter de faire des promesses, s'il veut regagner la confiance d'un électorat tout à fait désillusionné?

Si cela ne suffit pas à la Chambre, j'ai un autre article paru dans un journal local du comté de Renfrew, en Ontario. Il s'agit du *Mercury* de Renfrew et l'article est paru le 17 février 1982. L'auteur explique à ses lecteurs le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau: